

AIDES AUX TRANSPORTS ACCORDÉES AUX JEUNES



PERMIS À 1€ PAR JOUR

Ce prêt à taux 0 est réservé aux jeunes de 15 à 25 ans. Il permet de financer la formation pour tout types de permis. Le prêt peut être de 600 jusqu'à 1.200 €. C'est un prêt sans intérêt, pris en charge par l'État. Le remboursement est de 30 euros par mois (1 euro par jour).

BUS ET TRAIN À PRIX RÉDUIT (CARTE JEUNE)



Tarif LibertiO' Jeunes: Destiné aux moins de 26 ans Permet de se déplacer de manière illimitée sur le trajet TER de son choix, et de bénéficier de 50 %de réduction. Pour demander l'abonnement il faut consulter le site TER SNCF Occitanie LibertiO' Jeunes et le site TER SNCF Occitanie FréquentiO'. Cet abonnement est mensuel ou annuel. Le prix dépend du trajet choisi et de l'offre.



Carte Avantage: Destiné aux 12-27 ans. Permet de bénéficier de réductions sur les trains TGV, TER. La carte coûte 49 €.



Abonnement TGV max: Destiné aux 16-27 ans. Permet de voyager de manière illimitée en TGV et trams. Il coûte 79 € par mois.



AIDES AUX TRANSPORTS ACCORDÉES AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS ET NON BOURSIERS



L'AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE

Elle permet de financer l'intégralité ou une partie du permis de conduire. Jusqu'à 1200€ maximum. Cette somme est versée en 3 fois directement à l'auto-école.

AIDES AUX TRANSPORTS ACCORDÉES AUX APPRENTIS



AIDE AU PERMIS DE CONDUIRE POUR LES JEUNES APPRENTIS



Pour obtenir l'aide de 500 euros pour le permis en tant qu'apprenti, il faut s'adresser au Centre de Formation d'Apprentis (CFA) auprès duquel est inscrit le jeune. Le CFA informe ensuite le jeune de la marche à suivre. Une demande doit être faite par le jeune. Pour en bénéficier il faut avoir : - de 18 ans, -être inscrit en apprentissage, - s'inscrire dans une auto-école pour obtenir le permis B, - sans condition de ressources, pas besoin de justifier la nécessité du permis.

AIDES AUX TRANSPORTS ACCORDÉES AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS



Aide à la mobilité Parcoursup



Pour en bénéficier il faut : avoir été bénéficiaire d'une bourse de lycée, être inscrit sur Parcoursup et avoir confirmé au moins un vœu en dehors de votre académie de résidence, avoir accepté définitivement une proposition d'admission pour un vœu confirmé hors de votre académie. C'est une aide de 500 €, cumulable avec d'autres aides.

NOS CONSEILS



Afin de faire des économies, il existe plusieurs possibilités :



Privilégier les déplacements en vélo ou à pieds.



Acheter une trottinette électrique, il existe des aides à l'achat de trottinette électrique (loi 12 novembre 2021).



Privilégier le covoiturage.



Acheter un vélo, il existe des aides à l'achat d'un vélo (éco-chèque mobilité).



Pour les étudiants et apprentis, les transports sont au cœur de leur cursus scolaire ou universitaire. Ils leur permettent de se rendre sur leur lieu d'étude, d'aller travailler ou simplement pour leurs loisirs. Grâce aux différentes aides, ils bénéficient de réductions et tarifs avantageux. Voici quelques éclaircissements sur ces aides.

Toutes les aides inscrites dans ce document sont mises en places dans notre région (Occitanie 66), les aides peuvent varier selon les régions et villes.

BESOIN D'INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES ?

Si vous souhaitez plus d'informations, rendez vous sur:

Pour l'aide au permis : travail-emploi.gouv.fr
Mission locale jeunes (MLJ)

Transport bus et train : service-public.fr

Mobilité Parcoursup : etudiant.gouv.fr

+ : aide-sociale.fr



OUTIL INTERACTIF GENIAL.LY



"Ne pas jeter sur la voie public"



BTS ESF / MCO
LYCÉE JEAN LURÇAT



AIDES AUX TRANSPORTS ACCORDÉES AUX ÉTUDIANTS BOURSIERS, NON BOURSIERS ET AUX APPRENTIS

